



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/03/20

Reçu en Préfecture le : 06/03/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mars 2020
D - 2020 / 54

Aujourd'hui 2 mars 2020, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Paul AZIBERT, Madame Ghislaine BUISSON, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur François JAY,

Excusés :

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Catherine BOUILHET

**Musée des Beaux-Arts de Bordeaux - Convention
de Partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux
dans le cadre de la ' Belle saison britannique ' 2020**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le musée des Beaux-Arts de Bordeaux projette deux expositions consacrées à l'art britannique, en partenariat avec le Bristol Museum & Art Gallery et le musée du Louvre, d'avril à septembre 2020.

Ces expositions donneront lieu à une programmation culturelle riche croisant les beaux-arts avec différents modes d'expression artistiques comme la littérature, l'art culinaire ou encore la musique.

L'Opéra National de Bordeaux, accueillant très régulièrement dans sa programmation des artistes et des pièces du répertoire britannique, souhaite donc dans ce cadre s'associer au Musée des Beaux-Arts.

Cette nouvelle collaboration entre les deux structures vise à susciter des croisements de publics et à renforcer leur communication respective à l'occasion de cette « Belle saison britannique ».

Une convention de partenariat est donc établie afin de déterminer les engagements respectifs des deux établissements.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accepter ce partenariat
- Signer la convention afférente avec l'Opéra National de Bordeaux

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mars 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre la ville de Bordeaux
Et
l'Opéra National de Bordeaux

Dans le cadre des expositions d'art britannique
présentées de mai à septembre 2020
au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux

DAF19/20-108CM

Entre les soussignés

La ville de Bordeaux, représentée par M. Nicolas FLORIAN, Maire, agissant en vertu de la délibération n° en date du , validée en Préfecture le

Ci-après dénommée « **La ville** ».

ET

La Régie Personnalisée Opéra National de Bordeaux représentée par sa Présidente, Madame Laurence DESSERTINE, habilitée aux fins des présentes par la délibération n°2020 du Conseil d'Administration, en date du 11/02/20,
Domiciliée : Place de la Comédie - BP 90095 - 33025 Bordeaux Cedex
Licences d'entrepreneur de spectacle n° 1-1103117 ; 1-1103116 ; 2-1103112 ; 3-1103111

Ci-après dénommée "**L'Opéra**"

Ci-après dénommées communément « Les parties ».

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

PREAMBULE – objectif commun

Riche d'une intéressante collection d'œuvres britanniques et installé au cœur de la ville de Bordeaux, jumelée avec Bristol, le musée des Beaux-Arts de Bordeaux projette deux expositions consacrées à l'art britannique, en partenariat avec le Bristol Museum & Art Gallery et le musée du Louvre, d'avril à septembre 2020.

L'Opéra National de Bordeaux accueillant très régulièrement dans sa programmation, des artistes et des pièces du répertoire britanniques, souhaite dans ce cadre s'associer au Musée des Beaux-Arts.

Cette nouvelle collaboration entre les deux structures vise à susciter des croisements de publics et à renforcer leur communication respective.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les engagements des deux partenaires, la Ville de Bordeaux (le musée des Beaux-Arts de Bordeaux) et l'Opéra National de Bordeaux, dont ce document décrit les principales caractéristiques.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE L'OPERA

L'Opéra National s'engage à :

- Offrir au musée 20 places de concert pour le midi musical du 11 juin 2020 à 12 h au Grand-Théâtre (récital de la soliste anglaise, Stephanie Wake-Edwards)
- Labelliser « Saison britannique » ce midi musical : intégrer le logo de la « saison britannique » et mentionner les expositions du musée sur la page du site internet dédié au midi musical ainsi que sur le programme de salle.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

Le musée des Beaux-Arts s'engage à :

- Apposer le nom ou le logo de l'Opéra National de Bordeaux sur le flyer de la saison ainsi que sur l'agenda.
- Intégrer le midi musical au sein de la programmation de la saison britannique, sous forme de programmation partenaire.
- Offrir à l'Opéra National 25 contremarques donnant accès aux expositions et aux visites commentées de la saison britannique, à utiliser individuellement et sans réservation lors des visites programmées par le musée pour le grand public (voir agenda du musée).

ARTICLE 4: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour toute la durée de l'évènement soutenu, à compter de la date de signature par les deux Parties et jusqu'à complète réalisation de leurs obligations respectives.

ARTICLE 5 – CONDITIONS GENERALES

Les prestations réciproques telles que décrites dans la présente convention sont estimées équivalentes en valeur et excluent le versement de toute soulte en complément.

Chaque partie consent à l'autre un droit d'usage non exclusif de son logo et/ou de sa marque pour les besoins de l'application du présent contrat et pour la durée de celui-ci, à l'exclusion de toute autre utilisation, sauf accord préalable et écrit de la partie concernée. Cette autorisation n'entraîne aucune cession d'un droit quelconque sur les marques et/ou les logos considérés.

ARTICLE 6 – DENONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre contractant en respectant un préavis d'un mois. La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 7 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux
Pour l'Opéra National de Bordeaux, Place de la Comédie, 33025 Bordeaux CEDEX.

Fait à Bordeaux, le
En deux (2) exemplaires originaux.

Pour la ville

Pour l'Opéra National de Bordeaux

M.Nicolas FLORIAN
Maire
(ou adjoint délégué)

Madame Laurence Dessertine
Présidente